

Charte d'utilisation de Teams

- Le temps de travail doit être proportionné au nombre d'heures allouées à votre cours.
- L'horaire des cours en présentiel doit être respecté pour les séquences "en direct".
- Un élève peut interagir en direct avec ses professeurs uniquement durant l'horaire en présentiel (entre 8h25 et 16h20). L'inverse est vrai aussi. Les professeurs respecteront également cette mesure de "préservation de la vie privée" des élèves.
- L'élève s'organise comme il veut (et quand il veut) pour réaliser ses devoirs.
- Le dépôt et l'envoi de document peut être fait à n'importe quel moment. La réponse/correction sera donnée suivant les échéances prévues.
- Les captures d'écran et l'enregistrement des séquences de cours sont interdits, ainsi que leur diffusion.
- Le règlement de l'école est aussi valable en distanciel. Tout manquement pourra donc être sanctionné.